

SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ÉLÈVES DONT LES ENSEIGNANTS SONT EN GREVE

Fiche de pré-inscription (1 fiche par enfant)

Cette fiche est valable pour toute l'année scolaire 2015/2016

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT _____

Date de naissance _____

ECOLE FREQUENTEE _____ maternelle élémentaire

Classe _____ Nom de l'enseignant _____

RESPONSABLE DE L'ENFANT :

(Important : Merci de bien vouloir communiquer au Service de la Vie Scolaire tout changement d'adresse ou de téléphone en cours d'année).

NOM _____ Prénom _____

Qualité : père mère autre _____

Adresse _____

Téléphones :

Responsable 1 : Travail _____ Domicile _____ Portable _____

Responsable 2 : Travail _____ Domicile _____ Portable _____

Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM Prénom _____ ① Domicile _____ Portable _____

NOM Prénom _____ ① Domicile _____ Portable _____

Personne autorisée à venir chercher mon enfant :

NOM Prénom _____ ① Domicile _____ Portable _____

NOM Prénom _____ ① Domicile _____ Portable _____

J'autorise mon enfant à sortir de l'école et rentrer seul (**uniquement pour les enfants des écoles élémentaires**).

Remarques particulières concernant l'enfant (allergies, lunettes, santé...) :

Je souhaite que mon enfant bénéficie du Service Minimum d'Accueil en cas de grève de son enseignant.

- Nous vous rappelons que le Service Minimum est mis en place pendant le temps scolaire, lorsque le nombre d'enseignants en grève atteint 25% du nombre d'enseignants total de l'école (cf. courrier au dos).
- Les enfants inscrits doivent être présents aux horaires de l'école (8h30-11h30 et 13h30-16h30 sauf les enfants inscrits au Restaurant Scolaire 8h30-16h30).
- **Aucun enfant ne sera accepté à la ½ journée**

Je soussigné(e) _____, responsable de l'enfant _____ certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et j'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou incident survenant à mon enfant.

A Mâcon, le _____
Signature

Direction de la Proximité

SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS

LES PARENTS D'ELEVES

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN SERVICE MINIMUM
D'ACCUEIL DES ELEVES EN CAS DE GREVE**

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} septembre 2008, la loi n°2008-790 du 20/08/08 institue un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire en cas de grève du personnel enseignant, pour ceux qui se seront déclarés dans les délais prévus par la loi.

Afin de permettre aux familles de s'organiser au mieux lors de cette journée, la Ville de Mâcon mettra en place **un service minimum d'accueil des élèves**. Cette mesure sera effective à partir de 25% des enseignants en grève dans une école.

Les enfants seront accueillis dans les écoles qu'ils fréquentent habituellement, aux horaires suivants et en journée complète :

- de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 pour ceux qui ne fréquentent pas le restaurant scolaire
- de 8h30 à 16h30 pour ceux qui fréquentent le restaurant scolaire, le service de restauration étant assuré pour les enfants déjà inscrits.

Lors de cette journée, les activités proposées aux enfants seront des activités de type "garderie" : dessin, jeux de société, jeux collectifs en extérieur en fonction du temps, lectures, visionnage de cassettes ou DVD...

L'encadrement sera effectué par des animateurs et du personnel municipal.

La Ville se réserve le droit d'exclure un enfant du Service Minimum d'Accueil s'il ne respecte pas les consignes et sème le trouble dans le fonctionnement du dispositif.

Afin de préparer au mieux cet accueil et si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ce dispositif, vous voudrez bien compléter la fiche de pré-inscription **au dos de ce courrier** (valable pour l'année scolaire) et la transmettre **le plus rapidement possible** :

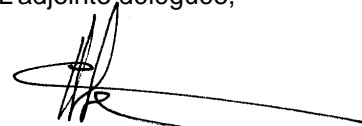
- par courrier adressé au Service de la Vie Scolaire – Hôtel de Ville – Quai Lamartine – 71018 MACON Cedex 9,
- à l'accueil du Service de la Vie Scolaire,
- par fax au 03 85 39 72 44,
- par mail à education@ville-macon.fr (le document est en ligne sur le site macon.fr).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au

Service de la Vie Scolaire ☎ 03 85 39 71 42 ou 03 85 39 71 54.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe déléguée,



Catherine CARLE VIGUIER